

penſer <sup>a</sup> de porter cette marque du *nom fatal*, dont *ſix cent ſoixante & ſix* eſt le nombre. Dieu ſoit benit, qui nous a affranchis de cette dure mortelle ſervitude, & nous a mis en la liberté de ſes enfans, pour le prier & le ſervir en Eſprit & en verité, à ſa gloire & à nôtre ſalut. *Amen.*



# S E R M O N

S U R L A

## SECTION XXXVI.

D U

### C A T E C H I S M E.

*De la foy, de la confiance & de la certitude  
requiſes dans la Prière.*

**N**Otre Seigneur défend dans la loi de Moïſe qu'on ne lui préſente aucune offrande ſans ſel, <sup>b</sup> *Tu ne laifferas point*, dit-il, *manquer le Sel de l'Alliance de ton Dieu*

<sup>a</sup> Apoc. 13. 18. <sup>b</sup> Levit. 2. 13.

Dieu de dessus ton gâteau , mais en toute offrande tu offriras du sel. Cette ordonnance typique & légale peut être rapportée à diverses raisons & significations , comme entr'autres à la nécessité des afflictions par lesquelles tous les fidèles ont infailliblement à passer , pour être une offrande agréable à Dieu , étant impossible que les affections de leur chair , & la pourriture qui y est naturellement se purifient , ou se conservent dans quelque pureté , s'ils ne sont , par manière de dire , frotés avec ce sel acre & piquant de l'affliction , qui fait mourir en eux ce qu'il y a de corrompu , & y maintient ce qui y est entier & sain ; Et il semble que c'est à ce sujet que nôtre Seigneur l'accommode en saint Marc , où après avoir commandé à ses Disciples d'éviter soigneusement les scandales , de s'arracher les yeux , la chose la plus chère que nous ayons au monde , plutôt que d'être par leurs yeux , une occasion de chute à eux ou aux autres , il ajoute , \* *car chacun sera salé de feu , & toute oblation sera salée de sel* , ou comme d'autres l'expliquent , *car toute holocauste sera salée de feu , & toute oblation sera salée de sel* , c'est-à-dire , qu'encore qu'il soit fâcheux de se priver de

ce

\* Marc 9. 49.

ce que l'on a de plus cher , pour éviter les scandales , il faut néanmoins s'y résoudre, puisque la condition des fidèles n'est pas de jouir d'un fade & languissant repos , sans jamais être travaillés ; mais au contraire d'être continuellement dans la souffrance & dans le sentiment de diverses choses très-fâcheuses à la chair , afin d'être assaisonnés par ce moien , comme avec un sel piquant, mais salutaire.

Mais j'estime qu'outre les autres applications de cette ordonnance légale , on la peut aussi très-commodément prendre pour une image par laquelle étoit représentée à l'ancien peuple cette vérité si clairement exprimée dans l'Evangile , qu'il ne faut offrir à Dieu aucune partie de l'obeissance que nous lui devons , sans la *foy* , qui est le vrai sel Evangelique & spirituel , nécessaire , pour bien assaisonner , & les personnes & les actions des hommes ; car de même que le sel a cette propriété de donner un gout & une pointe agréable aux choses, qui de leur nature n'ont que peu ou point de faveur , ainsi la *foy* a cette vertu , que les hommes , qui de leur nature sont une chair fade & insipide , abominable devant Dieu, lui deviennent agréables , quand une fois  
ils

ils en sont doués , jusques là que le saint Esprit nous enseigne <sup>a</sup> qu'il est impossible de lui être agréable sans la foy ; & c'est à ce sel qu'il faut rapporter ce que dit nôtre Seigneur <sup>b</sup> que si le sel devient insipide il n'est plus bon qu'à jeter dehors & qu'à être foulé aux pieds par les hommes.

Or comme les personnes sans ce sel de la foy , sont abominables devant Dieu, il en est de même de toutes nos actions, comme *Saint Paul* nous l'apprend dans l'Épître aux Romains , où il dit <sup>c</sup> *Tout ce qui n'est point de foy est péché.* D'où il résulte que comme parmi le peuple ancien c'eût été une impiété de présenter au Seigneur aucune offrande sans sel , aussi seroit-ce maintenant une tres-grande faute d'offrir à Dieu aucune partie de nôtre service spirituel sans la foy ; car leurs dons , leurs sacrifices & leurs holocaustes , & toutes telles oblations charnelles étoient des types & des représentations de <sup>d</sup> *ce service raisonnable* , que le nouveau peuple rend aujourdui au Seigneur *en Esprit & en vérité* , duquel parle *Saint Paul* au 12. de l'Épître aux Romains. Et leur sel qui convenoit à toutes leurs

Tom. II.

29

<sup>a</sup> *Hebr. 11.6.* <sup>b</sup> *Matth. 5.13.* <sup>c</sup> *Rom. 14.23;*

<sup>d</sup> *Rom. 12.1.*

oblations étoit , comme nous difions , le tipe de cette vive foi qui doit entrer dans toutes nos actions , & fans laquelle nous ne devons jamais comparoitre devant Dieu.

Or la *prière* étant , comme vous savez, l'une des principales & plus importantes parties de ce service que le Prophète, pour cette raison , appelle les\* *bouveaux de nos lèvres* , il est certain que la *foy* y est auffi par conséquent sur-tout requife , plus que dans aucune autre action de l'ame chrétienne. C'est ce que nous enseigne nôtre Catechisme dans la *Section* que vous venez d'entendre , où il montre d'abord que la *foy* & l'*assurance* est tellement nécessaire dans nos oraisons , que les *prières* de ceux qui doutent & chancelent en priant , sont frivoles & inutiles. Et il nous déclare ensuite quel est le fondement sur lequel nous pouvons & devons établir cette *foy* & *assurance* dans nos *prières* , savoir , le *Nom* , la *puissance* & la *bonté* de nôtre unique Mediateur , Sauveur & Redempteur Jesus-Christ. Pour vous faire voir nettement comment & jusques où cette condition de la *foy* est nécessaire dans les *prières* des fidèles , je renfermerai toute cette matière en *trois Points* , dont le

*premier*

\* *Osée* 14.3.

*premier* est, que pour bien prier Dieu il faut croire en lui; le *second*, qu'il faut que nous soyons *assurez* d'être en sa grace; le *troisième*, qu'il faut être *certain* qu'il nous exaucera. Toute cette affection & disposition qui comprend ces *trois Parties* est ce que nôtre Catechisme appelle en ce lieu *confiance & certitude*.

Pour le *premier*, la vérité en est si claire & si évidente, que je ne pense pas qu'il nous puisse être contesté par aucun homme qui ait, je ne dirai pas, de la piété, mais mêmes de la raison, étant, non seulement injuste & injurieux, mais aussi, en quelque façon, impossible, de prier un Dieu, si tu ne le crois; Et c'est là qu'il faut rapporter ce que dit Saint Paul Rom. 10. \* *Comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont point cru ?* où il ne veut pas dire simplement, qu'il n'est pas permis d'invoquer une Divinité, laquelle on ne croit point, mais qu'il est mêmes impossible, car il faut prendre ces paroles au même sens que les suivantes. *Comment croiront-ils en celui duquel ils n'ont point ouï parler ? Et comment orront-ils, sans qu'il y ait quelqu'un qui leur prêché ?*

Comme donc il est impossible de croire

\* Rom. 10. 14.

les choses dont nous n'avons jamais ouï parler, & derechef impossible d'ouïr, si l'on ne nous prêche, de même il est impossible de prier, si nous ne croyons en celui que nous invoquons, tellement qu'il faut aussi prendre, pour vous dire ceci en passant, ce qui suit dans le même *Texte*, en la même façon. *Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés*, où l'Apôtre ne veut pas dire qu'il n'est pas permis aux hommes de prêcher, s'ils ne sont envoyés; car bien que cela soit véritable, ce n'est pas pourtant son but de le dire dans cet endroit-là, mais qu'il leur est impossible de prêcher, sans la mission & revelation de Dieu; savoir, parce que les choses qui doivent être prêchées, sont telles qu'elles ne peuvent entrer dans aucun esprit humain, que Dieu lui-même ne les révèle; d'où il paroît que le passage ne parle que d'une mission extraordinaire, pour prêcher une doctrine inconnuë dans l'Eglise, & dont il n'y a aucune revelation précédente. Puis donc qu'il est impossible de prier celui en qui l'on ne croit pas; il faut, pour prier, que l'homme soit auparavant persuadé qu'il y a un Dieu dont la sagesse & l'intelligence est infinie, la puissance & la bonté incompréhensible, qui par une Providence

vidence éternelle conduit toutes choses, hautes, moyennes & basses, dispensant ses faveurs diversement, comme bon lui semble, juste au reste & misericordieux, haïssant le vice & l'iniquité, aimant la pureté & la bonté; & c'est ce que nous signifie brièvement l'Apôtre dans l'Épître aux Hébreux, \* *il faut que celui qui vient à Dieu, dit-il, croye que Dieu est & qu'il est le rémunérateur de ceux qui le recherchent.*

D'où vous recueillez assez de vous-mêmes, sans qu'il soit besoin de l'exprimer, quel cas on doit faire des prières des athées & profanes, si au moins on doit ainsi nommer les paroles que ces malheureux gens recitent quelquefois de la bouche, par habitude ou par compagnie, s'en moquans cependant eux-mêmes dans le fonds de leur cœur insensé. Certes ce sont autant de charbons vifs qu'ils s'entassent sur leurs têtes pour le jour de la colère, cette impiété horrible de laquelle ils sont possédés ne montant jamais plus haut, que lors qu'ils osent prononcer les statuts de Dieu & prendre son Alliance dans leur bouche. Leurs prières sont semblables à ces salutations pleines d'une tres-amère & très-pi-

quante raillerie que faisoient autrefois les soldats au Redempteur du monde , *Bien te soit , Roy des Juifs* , crachans en même tems contre lui, & lui frapans la tête à coups de roseaux.

C'est ce que font ces abominables hommes , qui ayans dans leur cœur, non seulement crucifié , mais aboli & aneanti tout-à-fait la Divinité du Seigneur , ou du moins sa Providence, tenans toute sa bonté & tous les mistères de sa grande miséricorde , pour une pure fable , ont néanmoins l'impudence de comparoitre en sa présence , de se trouver aux Dévotions de ses Serviteurs ; & pour l'outrager encore plus insolemment, de plier les genoux devant sa Majesté qu'ils ne croient pas , & avec une langue moqueuse , lui dire des paroles de soumission, après l'avoir couronné d'épines , lui avoir donné une puissance de néant & un sceptre de paille.

Mais a Dieu ne plaise , *Mes Frères*, qu'il y ait au milieu de nous aucune personne de ce caractère , qui ne croye pas ce que les Démons-mêmes croient & qui n'en tremblent pas , comme ils en tremblent. Nous n'estimons donc pas nécessaire d'insister davantage sur ce *Point* , puisqu'il ne man-

que

que qu'à ceux qui sont en quelque façon de pire & de plus déplorable condition que les Démon.

Mais l'autre *Partie* nécessaire à la *Prière*, favoir, l'*assurance* de la grace de Dieu, non seulement manque à plusieurs, mais mêmes, qui plus est, est jugée par nos *Adversaires de l'Eglise Romaine* impossible, inutile, dommageable & pernicieuse, ayans authentiquement déclaré dans leur *Concile de Trente*, après plusieurs disputes qu'ils eurent sur ce sujet <sup>a</sup> que nul homme ne peut avoir une certaine & assurée connoissance d'avoir obtenu ou reçu la grace de Dieu. Et ce qui est admirable, ce sont néanmoins les mêmes qui tiennent & enseignent <sup>b</sup> que l'homme reçoit la grace de Dieu volontairement, c'est-à-dire, par une libre inclination de sa volonté; en telle sorte qu'il pourroit la rejeter, si tel étoit son bon-plaisir. Comment est-ce que l'homme, qui a reçu une chose ainsi volontairement peut ignorer de l'avoir reçue? Certes nous pouvons bien douter, si nous avons ou non les choses qui nous sont venues à nôtre insû. Mais pour celles que nous possédons, pour les avoir acceptées avec connoissance, & reçues volon-

29 4

a *Seff. 6. cap. 9.* b *Ibid. cap. 5.*

*tairement* , il est inimaginable comment nous pouvons douter de les avoir reçus.

Dieu présente sa grace à l'homme, l'homme la reçoit, non en rêvant ou en dormant, mais sciemment & librement; & parce qu'il la veut recevoir, disent nos *Adversaires*. Et néanmoins l'homme (disent-ils ensuite) ne peut savoir assurément s'il a reçu la grace ou non. Quels monstres & quelles chimères sont ceci ? Qui ne s'étonneroit qu'à des esprits si déliés, fussent échappées des contradictions si grossières, si nous ne savions que c'est une chose fatale au mensonge de se couper soi-même?

Mais ce n'est pas encore tout ; car ces mêmes Docteurs déclarent ailleurs \* que *les justes doivent attendre & espérer la récompense de la vie éternelle, par le mérite de Ie-sus-Christ*, & ils anathématisent ceux qui diront le contraire. Mais comment peut le juste attendre cette récompense, si personne ne peut être assuré d'être justifié, & d'avoir la grace de Dieu ? La vie éternelle n'est nulle part promise qu'à ceux qui sont en la grace ; Or nul homme ne peut être assuré d'être en la grace Comment donc  
pourra

\* *Ibid. Can. 26.*

pourra aucun homme esperer la vie éternelle ? Cet anathème donc tombe sur ceux-là-mêmes qui l'ont lancé. Les contradictions de cette doctrine qui se choque & se détruit ainsi elle-même font une preuve tres-assurée de sa fausseté, & il nous suffiroit de les avoir représentées, si nous n'avions égard qu'à nos *Adversaires*.

Mais parce que la chose est de grande conséquence, & qui touche au cœur de la pieté; nous nous y étendons un peu davantage. Que chaque fidèle donc se puisse assurer d'être en la grace de son Dieu, il paroît évidemment par l'Écriture. Car *S. Paul* 1. *Corint.* II. commande aux Corinthiens de s'éprouver eux-mêmes <sup>a</sup> *Que chacun*, dit-il, <sup>b</sup> *s'éprouve soi-même*, & dans la seconde Epître <sup>b</sup> *Examinez-vous vous-mêmes*, dit-il, *si vous êtes en la foi*; *Eprouvez-vous-vous-mêmes*, *ne vous reconnoissez-vous point vous-mêmes*, *savoir*, *que Iesus-Christ est en vous*? S'il est impossible de nous assurer que nous sommes en la grace de Dieu, le commandement de *Saint Paul* est illusoire, vain & ridicule; Car à quel propos nous ordonner si sévèrement l'enquête & l'examen d'une chose dont nous ne saurions  
venir

<sup>a</sup> 1. *Corint.* II. 28.    <sup>b</sup> 2. *Corint.* 13. 5.

venir à bout ? Pourquoi veut-il que je m'éprouve, sinon afin que je me conoisse ? me prescrit-il un travail inutile & qui ne peut avoir de succès ? nos *Adversaires* crient ordinairement que Dieu ne commande rien qui soit impossible , & nous examinâmes , il n'y a pas long-tems en quel sens cela se peut dire.

Or si nul ne peut reconoitre assurément, s'il est en la grace de Dieu ou non, le commandement de s'éprouver soi-même sera le commandement d'une chose impossible. Il faut donc conclurre que l'Apôtre qui est sage , & qui n'ordonne rien d'inutile , a tenu cette conoissance pour une chose possible , puis qu'il veut que nous travaillions à l'acquérir. Mais il y a plus ; car il l'a estimée, non seulement possible , mais mêmes aisée, ce qui paroît par ces paroles , *ne reconnoissez-vous point vous-mêmes que Iesus-Christ est en vous ?* par lesquelles il s'étonne que les *Corinthiens* ne se reconnoissent pas , & la grace de Christ en eux. Ne seroit-ce pas une excellente admiration , que *Saint Paul* s'étonnât de ce que les *Corinthiens* ne savoient point ce que nul ne peut savoir ? qu'il leur fit des reproches d'une ignorance, non seulement ordinaire , mais mêmes nécessaires

▲ Figurez-

Figurez-vous, je vous prie, quelcun de ces Docteurs de Rome qui tiennent que nul ne peut reconoitre s'il est en la grace de Dieu, disant à ses devots, *Ne reconaissez vous point vous-mêmes, que Jesus-Christ est en vous?*

Ensuite nous lisons dans l'Evangile que nôtre Sauveur, tandis qu'il étoit au monde, a donné sa grace à plusieurs personnes, mais à peine lisons-nous qu'il l'ait communiquée à un seul, qu'il ne l'assurât en même tems que ses pechez lui étoient pardonnez, & auquel il ne commandât d'aller en paix. Pourquoi cela, sinon afin qu'ils le crussent? & derechef comment le leur eût-il voulu faire croire, s'il étoit ou impossible ou temeraire de le croire? Nos Adversaires-mêmes tous les jours, quand ils confèrent la grace de Dieu par leurs Sacremens, qu'ils disent au pecheur qu'il est absous; pourquoi lui tiennent-ils un tel langage, sinon afin qu'il le croye? Et comment le peut-il croire, s'il ne croit en même tems qu'il est en la grace de Dieu? La remission des pechez se donne-t-elle à ceux qui ne sont point en grace? Il faut qu'ils avouënt, ou que les Prêtres qui annoncent la grace sont des trompeurs qui ne meritent aucune croyance, non plus que s'ils contoiét des nouvelles de quelque

quelque país éloigné, pleins de doute & d'incertitude, ou que s'ils doivent être crûs, l'on peut & doit par conséquent profiter de la grace de Dieu, puisque c'est ce qu'ils annoncent & promettent.

J'ajoute que si nous ne pouvons nous assurer d'être en la grace de Dieu, nous ne sommes point obligez à le remercier pour sa grace, qui est cependant l'un des principaux devoirs de nôtre piété, & auquel toute l'Ecriture nous engage aussi très-étroitement ; Car quel seroit, je vous prie, le remerciement d'un homme qui rendoit grâces d'une chose de laquelle il doute, s'il l'a reçue ou non ? chacun ne le tiendrait pas pour un impertinent & un extravagant ? Tu loues Dieu de ce qu'il t'a appelé à sa communion de son Fils, de ce qu'en lui il t'a été propice, & qu'en lui il t'a pardonné tes fautes & t'a reçu en sa grace ; Et à la fin tu me dis que tu n'as garde d'être si présomptueux que de croire assurément que tu vis en la Communion de Christ & en sa grace. O moqueur ! n'as-tu point de honte de glorifier Dieu, de ce qu'il t'a donné une chose que tu ne fais s'il te l'a donnée ? Le remerciement est un acte de gratitude, & la gratitude procède du sentiment de la faveur

veur & du bien reçu. Considère quel est ton remerciement, qui sort d'une ame flottante & sans aucun vif sentiment des graces reçues de Dieu.

Mais où *S. Paul* parle d'une manière claire & expresse, il n'est pas besoin de long discours; Or qu'eût-il pu dire de plus exprés sur cette matière, que ce que nous lisons Rom. 8. *l'Esprit d'adoption, (dit-il,) rend témoignage avec nôtre esprit que nous sommes enfans de Dieu.* Tout homme qui a reçu la grace de Dieu a de nécessité son *Esprit d'adoption*. Comment donc est-il impossible que celui qui est en la grace soit assuré d'être enfant de Dieu? mais plutot comment est-il possible qu'il n'en soit assuré, puisque le S. Esprit le lui témoigne? Est-il impossible au fidèle de croire au témoignage du S. Esprit? Mais plutot est-il possible au fidèle de ne le pas croire?

Comment aussi pourroit autrement subsister ce que le même Apôtre dit ailleurs *b que nous avons reçu, non point l'Esprit de ce monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données de Dieu?* La grace de Dieu n'est-elle pas du nombre de ces choses qui nous ont été données

<sup>a</sup> Rom. 8. 16. <sup>b</sup> 1, Corins. 2. 12.

nées de Dieu? Mais que nous donne-t-il qui ne fasse partie de sa grace; Or le fidèle a un esprit qui lui fait conoitre les choses qu'il a reçues de Dieu, comment peut donc le fidèle ignorer ou douter, si Dieu lui a donné sa grace? L'Esprit de Dieu fait conoitre les choses qu'il nous a données. Tu ne les conois point; Avouë donc, ô misérable, que tu n'as point cet Esprit de Dieu, mais bien cet autre esprit du monde, lequel *S. Paul* proteste n'avoir point été donné aux fidèles.

Ajoutez ce que le Seigneur lui-même dit à ses Disciples en *S. Jean*, *Le monde*, dit-il, *ne peut recevoir l'Esprit de verité, parce qu'il ne le voit & ne le conoit point, mais vous le conoissez, car il demeure en vous, & sera avec vous*; D'où s'ensuit que quiconque a l'Esprit en soi le conoit; Or nul n'a la grace de Dieu, sans avoir l'Esprit. Il reste donc que nous disions, que nul n'a la grace de Dieu, sans la conoitre. Mais l'expérience qui est, comme l'on dit communément, la maitresse des fous-mêmes, comment n'a-t-elle point appris à des personnes fidèles la fausseté de leur maxime? Car *David* & les autres Prophètes, *S. Paul* & les autres Apôtres & Disciples du Seigneur n'étoient-ils

ils point assurez avec une *certitude* entière d'être en la grace de Dieu? d'où viennent donc ces confiances si admirables, ordinaires dans tous leurs Ecrits. *Le Seigneur est avec moi, il est ma lumière; Je suis persuadé que ni la mort, ni la vie, ni autre chose même ne peut me separer d'avec lui.* Après cela, comment dis-tu qu'il est impossible à l'homme d'être assuré s'il est en la grace ou non?

En effet, pour considerer maintenant la chose en elle-même, d'où viendrait la cause de cette impossibilité? Christ la verité souveraine nous dit en mille endroits de sa Parole, que *qui croit en lui aura la vie éternelle, que qui le sert & l'invoque est à lui, que qui croit en lui est passé de la mort à la vie.* Tu n'en doutes pas, je m'en assure. Toute la question est, si tu crois en Jesus-Christ. Mais comment peux-tu ignorer si tu y crois ou non? Comment peux-tu avoir là-dessus une conoissance douteuse? La *foi* est-elle un songe que l'on réve, sans le sentir? Est-elle un charme qui descende dans nos ames, à nôtre insû? Mais plutot n'est-elle pas un *assentiment*, une *persuasion*, une *conoissance*, qui a son siége dans l'endroit de nôtre ame le plus vif, le plus sensible & le plus réveillé, dans l'intelligence-même où rien ne se peut glif.

glisser par surprise, où rien ne peut entrer, sans être senti, envisagé & reconnu? Tu le dis toi-même, & tu assures de plus, que la grace, avant que d'être admise, a passé de nécessité, devant le Tribunal de la volonté, & qu'elle n'entre point sans son agrément. Tu ne peux donc avoir la *foi*. que tu ne sois certain de l'avoir, puisque tu la reçois en cette manière. Or quiconque l'a, a la grace, selon le dire de Nôtre Seigneur allégué ci-dessus. Il s'ensuit donc que quiconque l'a, peut être assuré, & mêmes ne peut être incertain de l'avoir. Ainsi pensons-nous avoir suffisamment prouvé que nous pouvons nous assurer d'être en la grace de Dieu.

Que nous le devons aussi, il est évident par les mêmes raisons; car puisque le bienheureux Apôtre nous commande de nous éprouver, & que la fin de cette épreuve n'est autre qu'une conoissance certaine, il est clair que nous y sommes obligez par l'ordonnance de l'Apôtre. *Derechef*, puisque nous sommes obligez à remercier Dieu pour la grace reçue de lui, & que cela ne se peut faire sans un vif & assuré sentiment de sa grace, il est encore très-évident que nous sommes donc par la même

me

me raison, obligez à ce sentiment.

En effet, quelle seroit autrement nôtre pieté ? quel nôtre amour envers Dieu ? quel nôtre zèle pour sa gloire ? si nous tenions nos ames en suspens & balancées négligemment entre le oui & le non, sans favoir assurément, si Dieu nous aime ou non, s'il nous a donné sa grace véritablement, ou si c'est seulement en apparence, comment avec un sentiment si froid, pourrions-nous embrasser son service avec ardeur ? préférer son honneur à nos interets ? son amour à l'amour du monde ? L'amour de ceux qui nous aiment n'agit en nous, qu'autant que nous le sentons & le conoissons ; C'est en vain qu'un homme nous aimera, si ce sentiment favorable ne nous inspire de la confiance en lui, son amour ne produira rien dans nos cœurs, non plus qu'une herbe ou un noyau, si tu ne le mets & ne l'enfonces en terre.

Tu me peins en général la bonté de Dieu très-grande, mais tu ne veux pas que je m'en assure en mon particulier ; Tu dis que ce seroit une présomption de m'appliquer ses promesses, que ce seroit une temerité de croire que c'est aussi à moi qu'il parle, quand il dit à tous les hommes ; *Je vous donnerai*

la vie, à ceux qui ont crû en son Christ, ~~vous~~  
*êtes mes enfans.* Certes il faudra donc de  
 nécessité, puisque ma foi sur ce Point est  
 douteuse & ambiguë, que mon amour &  
 ma charité & tout le reste de ma pieté soit  
 aussi de même nature.

*Ensuite* quelle sera ma consolation au mi-  
 lieu de tant de maux qui me menacent ou  
 me choquent ? quelle ma joye, voyant au  
 dessous de moi l'Enfer entr'ouvert pour en-  
 gloutir ceux qui ne sont point en la grace  
 de Dieu ? le peché tout prêt à les piquer ?  
 la mort victorieuse contr'eux ? le monde  
 les engageant dans l'Enfer, puisque dans un  
 si triste état tu m'ôtes toute assurance ? Tu  
 suspens mon esprit dans un doute & dans  
 une crainte, pire bien souvent que le senti-  
 ment du mal-même ? O pauvres ames &  
 véritablement misérables , qui demeurez  
 encore aujourdui dans une telle gehenne !  
 Quel seroit vôtre bonheur, si le Seigneur  
 vous avoit par son Esprit , affranchies de  
 cette servile & honteuse timidité ? si par sa  
 sainte lumière il vous avoit montré claire-  
 ment ses tendres & sincères affections en-  
 vers vous ? s'il en avoit gravé le sentiment  
 profondément dans vos cœurs ?

Mais il nous faut encore, en passant, ra-  
 battre

battre en peu de mots quelques-unes des *Objections* que ces Docteurs du doute ont accoutumé de mettre en avant. La première est prise de l'Ecclesiaste, où le Sage dit que *l'homme ne conoit ni l'amour, ni la haine de tout ce qui est devant lui*; d'où ils concluent que l'homme ne peut s'affurer si Dieu l'aime ou non. Certes sans aucun fondement, puis-que par la même raison on pourroit aussi prouver que les pécheurs les plus impenitens & les plus desesperez, ne savent s'ils sont hors de la grace de Dieu ou non, le Sage mettant cette haine & cet amour dont il parle dans une égale incertitude. Mais le vrai sens du passage est, que l'issue des choses est ici-bas si douteuse, les rencontres de toutes les affaires humaines si diverses, & l'ignorance de l'homme si grande, qu'il lui est très-difficile, & mêmes impossible, à ne regarder que les apparences, de juger ce qu'il doit fuir ou suivre, choisir ou laisser, haïr ou aimer. *Ils ne conoissent, dit-il, ni l'amour ni la haine de ce qui est devant eux.*

Ils ont aussi très-souvent dans la bouche le commandement de l'Apôtre aux Philippiens: *Employez-vous à votre propre*

R r 2

a *Ecclesf. 9. 1.* b *Philipp. 2. 12.*

*salut, avec crainte & avec tremblement.* Mais il est aisé à voir, que la crainte & le tremblement signifient en ce lieu-là le respect & l'humilité, & non pas le doute & la défiance; car l'Apôtre ayant proposé l'exemple de Jésus-Christ, qui s'étant extrêmement humilié, a été souverainement exalté, en tire cette conclusion, signe évident qu'elle nous porte à l'humilité & non à la défiance, qui n'a point eu de lieu en Jésus-Christ, joignez-y les termes qui suivent; *car, dit-il, c'est Dieu qui produit en vous, avec efficacité, le vouloir & le faire selon son bon plaisir.*

Certes cette raison conclut bien, que nous devons operer nôtre salut avec une grande humilité, puisque c'est Dieu qui fait tout en nous si puissamment; mais elle ne conclut nullement que nous devions nous défier ou douter, mais induit plutôt le contraire, nous promettant l'efficacité, la puissance & le bon plaisir d'un si grand Dieu. En effet l'Apôtre dans l'Épître aux *Romains* oppose à la crainte qu'il recommande, non l'assurance, mais l'orgueil; \* *Ne s'élève point par orgueil, mais crain*, pour vous dire, que c'est une crainte, non de doute ou de défiance, mais bien d'humilité & de respect.

Mais

\* *Rom. 11. 20.*

Mais de plus je soutiens que ces paroles, *crainte & tremblement*, signifient par-tout dans *S. Paul*, non la défiance, la timidité ou le doute, mais le respect, l'humilité & la soumission d'esprit; comme quand il commande aux Serviteurs <sup>a</sup> *d'obéir à leur Maître selon la chair, avec crainte & tremblement*; ce qu'il dit à tous, & à ceux-là-mêmes qui sont assurez de la bonne grace de leurs Maîtres; & ailleurs où il louë les *Corinthiens* d'avoir reçu <sup>b</sup> *Tite avec crainte & tremblement*; & dans la première Epître où il proteste <sup>c</sup> *qu'il a été entre les Corinthiens dans la crainte & dans un grand tremblement*; passages dans lesquels je m'assure que nos *Adversaires*-mêmes, s'ils les considèrent tant soit peu, sont contraints d'avouër que cette *crainte & ce tremblement* est un sentiment de respect, & non de défiance; d'humilité, & non de doute.

Mais ils nous alléguent encore l'exemple de *S. Paul*-même qui dit que <sup>d</sup> *quant à lui il ne se sent coupable de rien, mais que pour cela il n'est pas justifié*; Et cependant ailleurs ils nous confessent que *S. Paul*, par un privilège particulier, a été assuré, non-seule-

R r 3

<sup>a</sup> Ephes. 6. 5. <sup>b</sup> 2. Corint. 7. 15. <sup>c</sup> 1. Corint. 2. 3.  
<sup>d</sup> 1. Corint. 4. 4.

ment de la grace de Dieu, mais aussi de sa perseverance; de sorte que son exemple ne leur peut servir dans cette *dispute*. En effet dans le passage qu'ils en allèguent il ne dit pas qu'il doute, s'il est dans la grace, mais seulement qu'il *n'est pas justifié*, pour ne se sentir en rien coupable, ce que nous avoions volontiers, comme n'étant en rien préjudiciable à la verité que nous défendons. En un mot l'Apôtre veut dire, que le jugement de nos actions n'appartient qu'à Dieu; & que bien qu'en sa conscience il ne se sentit coupable d'avoir rien omis dans l'exercice de sa charge Apostolique, il n'ose pas néanmoins s'attribuer en cela une integrité & justice parfaite, remettant le tout à Dieu qui sait mieux ce qui est en nous que nous-mêmes. Ils déclament *enfin* ordinairement sur ce sujet, que cette assurance rend les hommes fiers & orgueilleux, & mêmes négligens à bien faire. Mais il s'en faut bien que cela soit; car comme nous l'avons touché, ce sentiment de la grace divine est seul capable d'allumer dans les cœurs des hommes l'amour de Dieu & du prochain, d'y produire la vraie humilité, la paix & toutes les autres parties de la sanctification, & eût il assuré *S. Paul* & *S. Pierre* &

tabt

tant d'autres de ses serviteurs, si cette certitude eût été dangereuse & préjudiciable à leur salut? Eux-mêmes confessent que l'Eglise ne peut errer, & qu'elle en est assurée. Comment ne craignent-ils point que cette confiance la jette dans la sécurité? & le Pape de même, selon eux, est assuré d'être infail-  
 lible, & néanmoins cette certitude ne le porte point, suivant leur sentiment, à l'orgueil ni à la négligence; Or beaucoup moins y peut-elle précipiter les fidèles que nous croyons être assistez du S. Esprit, que l'Ecriture appelle, non-seulement *Esprit d'adoption*, mais aussi de la *crainte du Seigneur & de prières*; au lieu qu'ils croient que le Pape & le Concile peuvent être sans sanctification.

Il reste donc que nous disions, que puisque les fidèles peuvent s'assurer de la grâce de Dieu, cette disposition de cœur est requise dans tout le service qu'ils rendent au Seigneur, mais particulièrement & plus que dans nul autre, dans les prières qu'ils lui adressent; Car comment l'appelleront-ils leur Père, s'ils doutent de sa grâce, c'est-à-dire, s'ils doutent d'être ses enfans? Comment le conjureront-ils, par les miséricordes de Jesus-Christ leur Redempteur, s'ils ne sont pas assurez qu'il les ait rachetez?

Comment le supplieront-ils de leur augmenter la foi, s'ils ne savent s'ils l'ont ou non? de leur conserver l'héritage celeste, s'ils ne sont pas assurez qu'il leur appartient, par la donation que Dieu leur en a faite en son Fils?

Et de là vous pouvez juger quelles sont les *prieres* & les actions de graces de ceux qui flottent dans les incertitudes de nos *Adversaires*. En quelle conscience peuvent-ils seulement prononcer les premiers mots de l'*Oraison* que Jesus - Christ nous a apprise, *Nôtre Père*? Si vous doutez d'avoir reçu la grace, vous doutez qu'il soit vôtre Père, puisqu'il ne l'est d'aucun de nous autrement que par grace? Si vous doutez qu'il le soit, quelle hardiesse & quelle présomption est la vôtre de l'appeler ainsi?

En effet, puisque les promesses de Dieu n'appartiennent qu'à ses enfans & à ceux qui sont en sa grace, l'homme, s'il n'est assuré d'y être, ne peut non plus être assuré d'être exaucé; d'où il s'ensuit que nul ne peut bien prier comme il faut, s'il n'a quelque assurance d'être dans la grace de Dieu, puisque l'Écriture nous apprend, que pour bien prier, le fidèle doit avoir cette sainte *confiance* & persuasion dans le cœur, que  
Dieu

Dieu l'exaucera, qui est la troisième partie de l'assurance que nous avons dite être nécessaire dans la Prière.

Nôtre Seigneur l'y requiert manifestement au chap. II. de S. Marc, *Quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière, croyez, dit-il, que vous l'obtiendrez, & il vous sera accordé*, où vous voyez qu'il ne s'oblige point à exaucer nos prières, sinon sous cette condition, qu'en les faisant nous soyons persuadés d'obtenir de lui tout ce que nous lui demanderons, d'où suit très-évidemment que cette confiance est une condition nécessaire à la prière du fidèle, & c'est en ce même sens qu'il faut prendre ce qu'il dit ailleurs au 21. de S. Matthieu, *Quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière vous l'obtiendrez, si vous le demandez avec foi*, où il appose la même clause à sa promesse. S. Jaques son Apôtre, encore plus clairement, *Si quelcun de vous ( nous dit-il ) a besoin de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui la donne à tous libéralement, & ne la reproche point, & elle lui sera donnée*. Voila une promesse bien ample ; mais il ajoute cette restriction au verset suivant. Mais, dit-il, *qu'il la demande avec foi, sans aucun doute*;

a Marc II. 24. b Matth. 21. 22. c Inq. 1. 6.

doute, car celui qui doute est semblable au flot de la mer qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent. Il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur. Ce texte est si clair & si exprés qu'il n'a besoin d'aucune exposition ni éclaircissement; Et vous voyés par ces passages, que les promesses générales que le Seigneur fait en sa Parole, d'exaucer les prières de tous les fidèles, comme en la première de Saint Jean que <sup>a</sup> *quoy que ce soit que nous lui demandions, nous le recevrons de lui;* & semblables qui se rencontrent souvent ailleurs, doivent toutes être limitées & modifiées avec cette condition, pourvû que nos prières soient faites avec confiance & assurance d'être exaucées, & c'est ce que Saint Jacques au chap. 5. appelle <sup>b</sup> *prière de la foy.*

Mais j'entens ici murmurer la chair; Car comment voulez-vous, dit-elle, que je m'assure d'obtenir de Dieu tout ce que je lui demanderai, puisque je voi tous les jours les souhaits des plus saints tomber inutilement à terre? les prières des ames les plus fidèles se répandre en vain devant Dieu, sans qu'il leur envoie, ou les biens qu'ils lui demandent, ou la délivrance des maux

qui

<sup>a</sup> 1. Jean 3. 23.    <sup>b</sup> Jacq. 5. 16.

qui les pressent? les Psaumés de *David* ne sont-ils pas pleins de telles plaintes? **Que Dieu n'a point d'oreille pour ses gemissements? qu'il lui laisse couler ses larmes, & répandre ses soupirs, sans en avoir pitié? Et pour n'en pas alleguer d'autres exemples, *Saint Paul le vaisseau d'Élection, le Docteur des Gentils*; l'une des plus grandes lumières de l'Eglise, ne témoigne-t-il pas lui-même que la prière qu'il avoit présentée au Seigneur, & souvent & avec une grande ardeur, n'a point été exaucée? que \* *l'Ange de Satan dont il avoit si instamment requis d'être délivré, ne le quitta point, nonobstant toutes ses raisons?* Après cela comment me puis-je promettre que tout ce que je demanderai me sera accordé? mais ces difficultés se peuvent résoudre sans peine; Il ne faut que considérer la chose exactement & attentivement, la mesurant aux maximes de l'Évangile & non du monde; car si vous y procédez de cette manière, vous verrez facilement qu'il n'y a rien de plus vrai que ce que nous promet l'Écriture, savoir, que toutes les prières des saints sont exaucées.**

Et pour le bien entendre, il faut toujours

\* 2. *Corin.* 12. 8. 9.

jours se souvenir, que nous ne parlôs que de celles-là seulement qui sont accompagnées de la *foy*; Or l'objet & la mesure de la foi c'est la Parole de Dieu, car la *foy* ne s'affure que des choses que Dieu lui promet en sa Parole, & le mot même de *foy* le montre évidemment; Car la *foy* signifie *croire*, & *croire* se raporte de nécessité à la Parole de Dieu; car qu'est-ce que *croire*, sinon *se persuader* que ce que Dieu nous dit ou promet est véritable? La *confiance* donc qui attend de Dieu ce qu'il ne lui promet pas en sa Parole n'est pas *foy*; mais *présomption*; ce n'est pas une assurance sainte & divine, mais folle & vaine, fondée en l'air, & par conséquent ruineuse, au lieu que la *foy* dont nous parlons & que nous requerons dans les *oraisons* des fidèles, est appuyée sur un tres-solide & tres-inébranlable fondement, savoir, la Parole de Dieu; Ce qui étant, il est clair que quiconque priera Dieu avec *foy*, lui demandera les choses que Dieu lui promet dans sa Parole, & en la manière en laquelle il les lui promet, c'est-à-dire, qu'il demandera absolument & sans condition, celles que Dieu lui a promises absolument & sans condition, mais conditionnellement & avec quelque réserve; car s'il en usoit  
autre;

autrement il ne prieroit plus avec *foy*, la *foy* s'attachant à la Parole de Dieu, au lieu qu'un tel homme l'étendrait au delà de la Parole de Dieu.

Il faut donc savoir quelles sont les choses que Dieu nous promet purement & simplement, & quelles sont les autres qu'il nous promet avec réserve, & sous de certaines conditions. Certes à considérer toutes les choses qui peuvent être nommées des *biens*, il y en a de *deux* sortes; Les *uns* sont si nécessairement requis pour obtenir le salut, que Jesus-Christ nous a mérité, que sans eux il est impossible d'y avoir part. Je mets dans ce rang la *foy*, la *charité*, la *patience*, l'*amour de Dieu* & autres semblables parties nécessaires, ou à la justification, ou à la sanctification, sans lesquelles nul ne verra Dieu.

Les autres *biens* ne sont pas si absolument requis pour parvenir au salut, que l'on ne puisse s'en passer; mais qui plus est, étant d'une nature assez douteuse, quelquefois par l'abus de l'homme, ils nuisent plus au salut qu'ils n'y servent, soit qu'ils aient leur siège dans l'ame, comme la *subtilité*, la *vivacité d'esprit*, l'*éloquence* la *prudence mondaine* & autres, soit qu'ils appartiennent au corps, comme la *santé*, la *force*, la *beauté* & choses

choses semblables, ou bien qu'ils regardent l'une & l'autre comme les biens que le monde appelle *biens de la fortune, la noblesse, la réputation, les richesses & autres*. Tous ces *biens* ne font pas l'homme bon, mais au contraire l'homme de bien & vertueux les fait être des *biens* ; & sans cela ils produisent quelquefois de tres-grands maux, selon l'intention de celui qui les possède.

Cette diversité qui est dans les choses mêmes est cause que nôtre Grand Dieu, selon son infinie bonté & miséricorde, nous les promet diversement en sa Parole ; car pour les premiers purement & absolument nécessaires, il les promet aussi purement & simplement, sa promesse étant de nous donner la vie éternelle ; Or qui donne la fin, donne aussi de nécessité tous les moyens nécessairement requis pour y parvenir. Puis donc que Dieu nous promet le salut purement & absolument, il nous promet donc aussi en la même manière, la *foy, l'esperance, la charité & les autres biens nécessairement requis pour obtenir le salut*.

Mais quant aux *biens de la seconde sorte* il ne les promet nulle part aux fidèles simplement & absolument, mais sous condition qu'ils leur soient utiles & avantageux ;

car

car s'ils leur étoient préjudiciables , il est trop bon pour les leur donner, & trop sage pour les leur promettre , n'étant pas de ces pères insensés qui donnent *une pierre & un serpent à leurs enfans* , lors qu'ils lui demandent *du pain , & du poisson*. Les promesses de Dieu étant telles , il faut de nécessité que la foi qui les embrasse & qui s'y rapporte, espère du Seigneur ces deux sortes de *biens* diversement ; car pour les *premiers* elle s'assure de les obtenir simplement & sans aucune réserve ; mais pour les *autres* , elle ne s'en assure qu'en cas qu'ils soient utiles pour la gloire de Dieu & pour le salut du fidèle ; d'où il s'ensuit encore , que les prières accompagnées & réglées par cette *foy*, demandent ces deux sortes de *biens* diversement , les *premiers* absolument & simplement , les *seconds* sous cette condition qu'il soit avantageux au fidèle de les avoir, condition qui y doit toujours être , & lors qu'elle n'y est pas exprimée , elle se sous-entend de nécessité.

Or de ce que dessus il paroît , ce me semble , assez clairement , que les *prières* des fidèles faites avec foi sont toujours exaucées ; Car je soutiens que jamais homme ne demanda à Dieu avec assurance , la *foy*,  
la

la *charité* & la *paix spirituelle*, qui ne les aït infailliblement obtenues. En effet vous reconoitrez que dans les *prières* ci-dessus objectées & autres semblables, il est question des *biens* de la seconde sorte. *David* demandoit à Dieu la *paix*, la *santé*, la *prosperité* temporelle; *Saint Paul*, d'être délivré de l'*importunité d'un mauvais Ange* qui le *persecutoit*.

Certes ces biens ne sont pas tels que sans eux ces Saints hommes ne pussent être sauvez, & les maux qui leur sont opposez ne sont pas tels non plus, qu'ils les ayent privés du salut, au contraire ils ont été des moyens pour les y conduire. Si donc *Saint Paul* & *David* ont demandé ces choses avec *foy*, comme je n'en doute pas, ils les ont de nécessité demandées sous cette condition qu'elles fussent utiles à leur salut; & en cas qu'elles n'y fussent pas utiles, ils se sont sans doute soumis à en être privez. Or la sagesse de Dieu qui voit clairement toutes choses, n'a pas jugé qu'elles le fussent pour le tems auquel elles lui étoient demandées; il s'ensuit donc qu'en les leur refusant, il n'a pas neanmoins par là rejeté leurs *prières*, la condition sous laquelle ces choses étoient demandées, ne se trouvant pas en elles.

Mais,

Mais, me direz-vous, quel est le titre & le fondement de cette grande assurance que vous exigés du fidèle, voulant non seulement qu'il s'adresse familièrement à Dieu dont la Majesté est souveraine & la demeure inaccessible, mais que de plus il se persuade fermement d'obtenir de lui tout ce qu'il lui demandera ? A la verité, Mes Frères si nous ne considerions que ce qui est en nous, nous aurions tout sujet de nous assurer que Dieu rejetteroit toutes les prières que nous lui présenterions, au lieu de les exaucer, qu'il nous devoreroit comme un feu consumant, au lieu de nous recevoir, puisque nous sommes souillés de peché dans toutes nos facultez, & que Dieu hait mortellement l'iniquité ; Mais loüé soit-il à jamais de ce qu'il a, par ses compassions, comblé ces grands abîmes qui nous separoient de lui. Ne considerons point, quelle est nôtre misère, mais bien quelle est sa misericorde ; Ne regardons pas nôtre poudre & nôtre cendre, mais sa bonté & sa clémence ; non nôtre nature, mais sa grace. Veux-tu savoir quels sont les Titres du droit que nous avons de prier Dieu de nous adresser à lui, de nous assurer même d'être exaucez ?

Nôtre *Catechisme* nous en rapporte ici les principaux.

*Premièrement* nous avons les promesses de nôtre Seigneur si magnifiquement & si souvent représentées dans sa Parole, que nous n'aurions jamais fait de les rapporter toutes. L'Éternel est près de tous ceux qui l'invoquent, dit-il, sur-tout de ceux qui l'invoquent en vérité. <sup>a</sup> Il *accomplit le souhait de ceux qui le craignent, il exauce leurs cris & les délivre.* Que crains-tu plus après cela? Est-ce présomption de croire ce que Dieu nous dit? Mais ne seroit-ce pas un orgueil détestable que d'en douter?

*De plus* nous avons son commandement, <sup>b</sup> *Invoque-moy au jour de ta détresse, je t'en délivrerai & tu m'en glorifieras.* O homme! quelque abject & misérable que tu sois, approche hardiment du Seigneur, puis qu'il te le commande; Ne crain point de manquer, en lui obéissant; & bien que les promesses & ses Commandemens nous dûssent suffire, si est-ce que pour nous ôter tout doute, il a daigné nous communiquer le moyen par lequel sa Justice étant apaisée, il peut désormais exaucer & embrasser le pécheur;

CAR

*Pf. 145.18.19. b Pf. 50.15.*

car il nous a donné le Nom de son Fils Jesus , son merite & sa satisfaction.

<sup>a</sup> Quoi que vous demandiez en mon Nom, nous dit-il, lui-même, je le feray, afin que le Père soit glorifié. Et comme c'est en ce seul Nom que nos personnes lui sont agréables, étans revêtues de la Justice de Christ & couvertes de son obéissance, aussi est-ce en ce seul Nom que nos prières lui doivent être adressées; & il n'y en a point d'autre sous le Ciel, avec lequel nous nous devons présenter devant lui.

La raison de cela est toute claire; Car l'intercession de Jesus-Christ pour nous, & cette efficace par laquelle il rend Dieu favorable à nos oraisons, est toute fondée sur le merite de sa mort & passion, comme *Saint Jean* nous l'enseigne clairement au chapitre 2. de sa première Epître <sup>b</sup> Si quelqu'un a peché, dit-il, nous avons un Avocat envers le Père, savoir, Jesus-Christ le Juste, car c'est lui qui est la propitiation pour nos pechez; où vous voyez qu'il fait dépendre l'office que Jesus-Christ nous rend envers son Père, en parlant pour nous & lui recommandant nos

§ 2

a Jean 14.13. b 1. Jean 2.1.

*prières*, de ce qu'il est mort pour nous, & de ce qu'il a, par ce moyen, expié nos pechez. Il est nôtre Avocat, Pourquoi? *Parce*, dit l'Apôtre, *qu'il est la propitiation pour nos pechez.*

Certes à ce conte nul ne peut être nôtre Avocat envers Dieu que celui qui a fait la propitiation de nos pechez par son sang; Or cela n'appartient qu'à Jesus-Christ seul \* *Paul*, dit l'Apôtre, *a-t-il été crucifié pour vous?* Aucun des Saints a-t-il appaisé la colère de Dieu envers nous, par le merite de sa passion? Il s'ensuit donc que c'est au seul Nom du Seigneur Jésus que nous devons prier Dieu; D'où vous voiez combien sont mal fondées les *prières* que l'on fait dans l'Eglise Romaine au nom & par les merites des Saints; car c'est manifestement dépouiller Jesus-Christ de sa Gloire, pour l'attribuer à d'autres; Mais parce qu'il a été suffisamment parlé dans les *sections* précédentes des *prières* des Saints & de tout ce qui s'y rapporte, nous n'en dirons rien davantage pour cette heure, nous ajouterons seulement que le *quatrième* & dernier fondement de nos *prières* est l'*Esprit d'adoption*, que nous avons dans nos cœurs criant *Abba Père*, comme nous

\* 1. Corinthe. 1. 13.

Sur la SECTION XXXVI. 645  
nous l'enseigne l'Apôtre au 8. de son Epître  
aux Romains.

Qui voudroit défendre à un enfant de  
prier son Père ? mais qui pourroit s'opposer  
à cette affection & émotion filiale ? Or par  
l'Esprit de Christ nous sommes au nombre  
des enfans de Dieu, d'où vient qu'il est nom-  
mé l'*Esprit d'adoption*. Mais ce Saint & Di-  
vin Consolateur ne nous donne pas seule-  
ment le droit de prier le Père avec assu-  
rance, mais il nous sert lui-même d'Inter-  
prète, s'il faut ainsi dire, formant dans le  
secret de nos ames des soupirs & des gé-  
missement inénarrables à la langue humai-  
ne, mais très-intelligibles à la bonté de  
Dieu. \* *Celui qui sonde les cœurs*, dit l'Apô-  
tre, *connoit quelle est l'affection de l'Esprit, car  
il fait requête pour les Saints selon Dieu.*

Et de ce que nous avons dit ci-dessus,  
il paroît évidemment ce que nôtre *Cate-  
chisme* en recueille, savoir, que ce n'est  
point à nous temerité ni fole hardiesse de  
nous adresser à Dieu familièrement, & de  
le prier en toutes occasions ; car s'il y a  
aucune partie de nôtre piété qui soit bien  
& assurément fondée, certes c'est cell-ci  
dont nous avons tant de grands & auten-

Sf 3

\*, Rom. 8. 26.

tiques titres ; La *promesse* & le *Commandement* de Dieu-même, le *mérite* & l'*intercession* de son Christ, la *voix* & le *mouvement* de son Esprit. O Chrétiens ! que sauriez-vous demander davantage ? Comment hésitez-vous encore après cela ?

Si un Roi de la terre vous avoit donné quelques semblables assurances de recevoir vos requêtes favorablement , vous seriez continuellement dans la Cour & dans la chambre, chaque jour vous feroit naître le sujet de quelque nouvelle requête, vous ne cesseriez de le prier, jusques à ce qu'il vous eût rendus parfaitement heureux. Voici le Roi des Rois, *par lequel les Rois régnerent & les Grands rendent la justice*, capable de vous donner, non de la terre & de la poussière, mais le Ciel & l'Éternité, capable de préserver & vos corps & vos ames de tous maux, & de les combler de tous biens ; Le voici qui vous promet d'exécuter toutes vos requêtes, qui vous commande de lui demander tout ce qui vous est nécessaire, qui vous sèle son amour, par la mort de son Fils unique , attaché & mort sur la croix, afin qu'il vous puisse embrasser au Ciel, qui vous donne enfin son *Esprit* pour affranchir vos ames de la timidité qui leur est

est naturelle; & néanmoins Chrétiens, vous demeurez après tout cela, froids & immobiles, les cœurs & les langues, liées sans prier Dieu, sans l'invoquer, sans lui rien demander; car j'ai honte de le dire, il y en a mêmes au milieu de nous qui ne savent ce que c'est que de *prier*; Et il ne faut pas s'étonner si la Jeunesse qui croit sous une si lâche & si malheureuse Discipline, parmi de si mauvais exemples, est ignorante & déréglée. Désormais, *Mes Frères*, soyons plus ardens & plus assidus à la *prière*, puisque notre Dieu nous tend si doucement les bras, puisqu'il nous donne tant de gages de sa bonne volonté. \* *Allons avec assurance au Trône de sa grace, afin que nous obtenions miséricorde & trouvions grace, pour être aidés dans le tems opportun.* Ainsi soit-il.

\* *Hebr. 4. 16*

*Fin du second Tome.*

SERMON